



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le

11 DEC. 1998

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SANTÉ
DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL À LA LUTTE CONTRE LE SIDA

LETTRE AUX ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

La volonté des pouvoirs publics de renforcer la politique de lutte contre l'épidémie à VIH/sida s'est traduite dès 1994 par trois principales décisions: la création d'un comité interministériel de lutte contre le sida chargé de définir l'orientation générale de la politique de lutte contre cette épidémie, la déconcentration des missions et des moyens de l'Etat avec la création d'une cinquantaine de postes de chargés de mission répartis sur tout le territoire, l'intégration des missions d'information et de prévention au sein de la division sida de la Direction générale de la santé.

Ainsi constituée, la division sida dans sa configuration actuelle, a su tirer profit de la double origine, administrative et associative, des professionnels qui y travaillent, associant de manière opérationnelle la rigueur de l'organisation administrative au dynamisme et à la créativité du milieu associatif.

Outre les actions innovantes initiées par les associations (lignes téléphoniques, soutien psychologique, aide à domicile...) que les pouvoirs publics ont soutenues financièrement et formalisées, cette organisation administrative a créé les conditions de ce que l'on pourrait appeler "l'intervention insolite" qui s'avérait nécessaire qu'il s'agisse de l'aide de l'Etat aux trousseaux de prévention pour les usagers de drogue par voie intraveineuse, de la sortie en ville des médicaments antirétroviraux, du soutien à des actions très spécifiques comme la prévention en milieu gay, l'auto-support, les hétérosexuels multipartenaires et/ou échangistes... Pour cette pathologie, les cadres traditionnels de la politique de santé publique ont été transformés en superposant au système de santé classique un dispositif spécifique qui a permis l'approche globale d'un problème sanitaire.

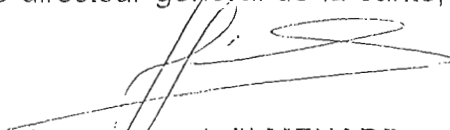
Dans le même temps, mise à disposition de la direction de l'action sociale, la division sida s'est attachée à développer la prise en compte de cette épidémie dans les problématiques d'action sociale, d'accompagnement, et de lutte contre l'exclusion. L'approche sanitaire classique d'un fléau épidémique s'est ainsi complétée de sa dimension sociale, et c'est dans cette globalité sanitaire et sociale que depuis trois ans maintenant est conduite l'action de l'Etat contre l'infection à VIH.

Au moment où plusieurs cadres de la division sida vont prendre des responsabilités dans d'autres domaines, les acteurs que vous êtes s'interrogent légitimement sur le devenir de l'organisation administrative qui a participé à ces innovations. Tout d'abord, je souhaiterais rendre hommage à la motivation de Françoise Bélingard-Deybach et de Jean-Yves Fatras, qui, chacun avec leur expérience ont su parfaire la structuration de la lutte contre l'infection à VIH et motiver l'équipe qui s'y est consacrée. Le fait que ces personnes aillent exercer leurs compétences sur d'autres sujets est illustratif de la stratégie de capitalisation de l'expérience acquise dans la lutte contre le VIH qu'il convient désormais de mettre en oeuvre.

D'ores et déjà, j'ai demandé au Docteur Suzanne Guglielmi, médecin inspecteur de santé publique, qui s'occupait à la division sida des stratégies de dépistage avec l'intelligence de vue que nous lui reconnaissons tous, de bien vouloir accepter le poste de chef de la division sida, dès le départ de Françoise Bélingard-Deybach, afin qu'il n'y ait aucune vacance dans la conduite de cette équipe. Elle poursuivra et développera le travail accompli et lui apportera les adaptations que requièrent le nouveau paysage de l'épidémie, s'attachera à optimiser la prise en compte de l'infection à VIH dans l'ensemble des actions de santé publique et d'action sociale, et développera une véritable stratégie de capitalisation et de transfert d'expérience que certains d'entre vous ont d'ailleurs déjà entrepris.

Ainsi que vous pourrez le constater, tout sera mis en oeuvre pour qu'au travers des évolutions normales dans la vie de toute organisation administrative, la lutte contre l'infection à VIH qui reste une des grandes priorités de notre ministère, soit poursuivie avec la même intensité, et pour que les liens privilégiés que nous entretenons pour mener cette lutte ensemble soient renforcés. Je compte sur vous pour apporter à notre équipe la même collaboration fructueuse que celle qui a prévalu jusqu'à présent et je vous en remercie par avance.

Le directeur général de la santé,



Professeur Joël MENARD